



Québec, le 10 août 2021

PAR COURRIEL

**Objet : Demande d'accès à des documents administratifs**  
**Notre dossier : 16310/21-55**

Monsieur,

La présente a pour objet de faire le suivi de votre demande d'accès visant à obtenir :

1. les documents faisant état de l'avancement des actions 3.2 et 4.6 du *Plan d'action pour contrer les impacts sur les femmes en contexte de pandémie* ;
2. la liste de tous les intervenants rencontrés dans le cadre des travaux ;
3. la ventilation des coûts par action, du 23,1 M\$ accordé ;
4. l'ensemble des coûts déjà alloués ventilés par action.

Vous trouverez ci-joint des documents pouvant répondre aux premier et quatrième points. En ce qui concerne les deuxième, troisième et quatrième points, vous trouverez des éléments pouvant y donner suite dans la réponse à la question 45 des renseignements particuliers de l'opposition officielle, diffusée lors de l'étude des crédits 21-22 du Secrétariat de la condition féminine, disponible sur le site Web de l'Assemblée nationale, et ce, à l'adresse suivante :

<http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/CRC/mandats/Mandat-44803/documents-deposes.html>

Cependant, nous vous informons que certains documents visés ne peuvent vous être acheminés puisqu'ils ont été produits à l'intention du Conseil des ministres. La décision de ne pas les rendre accessibles s'appuie sur les articles 14 et 33 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après « la Loi »). Vous trouverez en annexe une reproduction des articles de la Loi ci-mentionnés.

... 2

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable substitut de l'accès aux documents,

Originale signée

Chantal Marchand  
IB/JC/mc

p.j. 4

**Plan d'action pour contrer les impacts sur les femmes en contexte de pandémie**  
**Étude des crédits – mise à jour au 31 mars 2021**

Actions	Respon- sables	Collabo- rations	Indicateurs de mise en œuvre (Ex : nombre de projets soutenus, nombre de personnes rejointes, etc.)	État de situation des grands livrables et des prochains travaux majeurs planifiés	Statut de l'action	Montant versé en 2020-2021
<b>Objectif 1 : Favoriser l'autonomisation économique des femmes et leur participation aux mesures de relance économique</b>						
1.1 Appuyer les entreprises à propriété féminine dans l'adaptation de leur modèle d'affaires en contexte de crise sanitaire	SCF	MEI	- Nombre d'entreprises financées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un contrat a été octroyé à l'organisme Femmessor pour l'administration du Programme de soutien à la relance.</li> <li>- 1<sup>er</sup> appel de projet terminé le 22 janvier 2021 a permis de soutenir 67 entreprises à propriété féminine pour un financement total de 1,17 M\$ en 2020-2021. (aide financière de 10 k\$ ou 20 k\$ par entreprise).</li> <li>- 20 % des bénéficiaires sont des clientèles sous-représentées en entrepreneuriat.</li> <li>- 20 % des bénéficiaires sont des entreprises ayant une mission sociale ou environnementale.</li> <li>- Au moins un projet est financé dans chaque région administrative.</li> </ul>	EC	1 254 600 \$
1.2 Mener un appel à solution auprès des acteurs clés pour créer et activer des passerelles accélérées de formations et d'accès à l'emploi afin d'amener les femmes durement touchées par la pandémie à occuper des emplois relatifs aux sciences, à la technologie, à l'ingénierie et aux mathématiques (STIM)	CPMT	SCF, MTESS, MES, MEQ	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'initiatives mises en œuvre</li> <li>- Nombre de personnes rejointes par les initiatives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un comité de travail de la CPMT avec une représentante du Comité consultatif Femmes et appuyé par la firme Dynamo est en place pour élaborer l'appel à solutions.</li> <li>- Phase de définition de la problématique à résoudre réalisée en mars 2021 : prise en compte de la documentation existante et tenue de 3 groupes d'échanges et de rencontres individuelles avec des expertes et des modèles de femmes en STIM.</li> <li>- Événement de lancement auprès des acteurs concernés prévu le 28 avril 2021 suivi de 3 à 5 ateliers d'idéation de solutions dans la semaine du 3 ou du 10 mai.</li> <li>- Annonce et mise en œuvre des solutions identifiées (mai 2021).</li> </ul>	EC	-

**Plan d'action pour contrer les impacts sur les femmes en contexte de pandémie**  
**Étude des crédits – mise à jour au 31 mars 2021**

Actions	Respon- sables	Collabo- rations	Indicateurs de mise en œuvre (Ex : nombre de projets soutenus, nombre de personnes rejointes, etc.)	État de situation des grands livrables et des prochains travaux majeurs planifiés	Statut de l'action	Montant versé en 2020-2021
1.3 Soutenir la requalification et le rehaussement des compétences des femmes en assurant leur participation au Programme d'aide à la relance par l'augmentation de la formation (PARAF)	MTESS	SCF, CPMT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de participants au PARAF</li> <li>- Caractéristiques des participants du PARAF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plusieurs milliers de femmes participent au PARAF. Elles comptent pour environ la moitié des participants</li> <li>- Une séquence de dévoilement des données relatives au PARAF doit être respectée.</li> <li>- Des actions de communication ciblant les femmes, notamment sur les réseaux sociaux, ont été réalisées ou sont à venir.</li> </ul>	EC	-
1.4 Soutenir les entreprises pour permettre l'intensification de l'offre de climats de travail sains, inclusifs, durables et respectueux des droits dans l'industrie de la construction, particulièrement dans le contexte de la pandémie et de la relance	CCQ	SCF	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'entreprises accompagnées</li> <li>- Nombre et nature des outils développés ou renforcés</li> <li>- Nombre et nature des parties prenantes rejointes par les outils</li> <li>- Nombre et nature des pratiques exemplaires valorisées</li> </ul>	<p><b>Travaux réalisés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrats signés avec un tiers pour la réalisation d'outils ainsi qu'un développement de modèle d'accompagnement.</li> <li>- Recensement des outils existant d'inclusion de la diversité et d'offre de climats sains (CFP, assos, gr. de femmes, en ligne, etc.)</li> <li>- Partenaires de l'industrie consultés pour identifier les besoins actuels, les solutions gagnantes et adapter la proposition d'outils pour les femmes et les entreprises</li> <li>- Outil en cours de développement regroupant les ressources selon le parcours des femmes pour soutenir l'attractivité des femmes vers l'industrie</li> <li>- Outil en cours de développement regroupant les ressources destinées aux entreprises pour soutenir l'inclusion des femmes</li> <li>- Outils vidéo en cours de développement valorisant l'inclusion et les climats sains auprès des entreprises et centres de formation</li> </ul>	EC	50 000\$ CCQ 500 000 \$ SCF

**Plan d'action pour contrer les impacts sur les femmes en contexte de pandémie**  
**Étude des crédits – mise à jour au 31 mars 2021**

Actions	Respon- sables	Collabo- rations	Indicateurs de mise en œuvre (Ex : nombre de projets soutenus, nombre de personnes rejointes, etc.)	État de situation des grands livrables et des prochains travaux majeurs planifiés	Statut de l'action	Montant versé en 2020-2021
				<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appel aux entreprises à faire partie des modèles inspirants de pratiques porteuses et de climats inclusifs et sains (Revue CCQ destinée aux entreprises (26 000) et aux associations patronales et syndicales (13))</li> <li>- Entretiens avec une dizaine d'entreprises pour recenser les pratiques porteuses dans l'industrie de la construction</li> <li>- Développement d'un sondage-étude pour l'état de situation relatif aux enjeux de discrimination, intimidation et harcèlement sur les chantiers</li> <li>- Démarrage des travaux pour recenser les modèles exemplaires à l'International et au Québec hors construction</li> </ul> <p><b>Travaux majeurs planifiés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite des travaux pour développer les modèles d'accompagnement, les outils de soutien de pratiques d'offre de climats de travail sains et d'intégration de pratiques inclusives en emploi, le tout adapté aux entreprises en construction</li> <li>- Développement d'une boîte à outils</li> <li>- Expérimentation du modèle d'accompagnement et de la boîte à outils</li> <li>- Valorisation des pratiques exemplaires</li> </ul>		
1.5 Développer une concertation nationale et régionale dans le but de renforcer les efforts soutenant la	SCF, CCQ	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de projets soutenus</li> <li>- Nombre et nature des partenaires nationaux,</li> </ul>	<p>Travaux réalisés</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 14 projets en cours.</li> <li>- Séances d'information offertes par la CCQ présentant l'industrie de la construction et les mesures du PAEF aux 14 organisations collaboratives aux projets (OSDMOF et CIAFT)</li> </ul>	EC	978 390 \$

**Plan d'action pour contrer les impacts sur les femmes en contexte de pandémie**  
**Étude des crédits – mise à jour au 31 mars 2021**

Actions	Respon- sables	Collabo- rations	Indicateurs de mise en œuvre (Ex : nombre de projets soutenus, nombre de personnes rejointes, etc.)	État de situation des grands livrables et des prochains travaux majeurs planifiés	Statut de l'action	Montant versé en 2020-2021
<p><b>participation des femmes au marché du travail dans les secteurs visés par la relance économique, dont la construction</b></p>			<p>régionaux et locaux impliqués</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'entreprises rejointes et impliquées</li> <li>- Nombre et nature des mesures développées et mises en place</li> <li>- Nombre de personnes ayant suivi les formations</li> <li>- Nombre de femmes, d'entreprises et acteurs clés sensibilisés-accompagnés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les autres indicateurs pourront être évalués en cours de mise en œuvre des projets et seront rapportés au SCF et à la CCQ à la fin (décembre 2021).</li> </ul> <p>Travaux majeurs planifiés</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontres de concertation entre les acteurs clés</li> <li>- Sensibilisation, mise en place et promotion d'un guichet unique (ligne 1-800) pour les femmes intéressées par les secteurs visés et leurs alliés</li> <li>- Offre de services- conseil entre organismes</li> <li>- Poursuite des Activités de transfert de connaissance et de maintien de l'expertise au sein des OSDMOF et sensibilisation des acteurs clés</li> <li>- Créer et rendre public un répertoire national de ressources, services, programmes et incitatifs financiers</li> <li>- Documenter une vision globale des parcours types des femmes en contexte de COVID-19</li> </ul>		
<p><b>1.6 Expérimenter des approches novatrices dans les mesures et services d'emploi</b></p>	MTESS	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de Directions régionales de Services Québec qui ont ajusté au moins une entente de service avec un organisme spécialisé en développement de l'employabilité pour</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'action est en cours de déploiement dans les Direction régionales de services Québec.</li> </ul> <p>Un suivi sera réalisé et les indicateurs pourraient être modifiés, au besoin.</p>	EC	-

**Plan d'action pour contrer les impacts sur les femmes en contexte de pandémie**  
**Étude des crédits – mise à jour au 31 mars 2021**

Actions	Respon- sables	Collabo- rations	Indicateurs de mise en œuvre (Ex : nombre de projets soutenus, nombre de personnes rejointes, etc.)	État de situation des grands livrables et des prochains travaux majeurs planifiés	Statut de l'action	Montant versé en 2020-2021
			<p>permettre des assouplissements ou des adaptations dans les ententes régulières de soutien financier afin d'expérimenter des approches novatrices.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de nouveaux participants à la mesure « Subvention salariale jumelée au Programme d'apprentissage en milieu de travail (SS-PAMT) ».</li> <li>• Caractéristiques des nouveaux participants à la mesure « Subvention salariale jumelée au Programme d'apprentissage en milieu de travail (SS-PAMT) ».</li> </ul>			
1.7 Stimuler la participation des femmes aux conseils	SCF	-	- Nombre d'outils de communication	- Une convention d'aide financière a été signée avec l'organisme La Cuvée en mars 2021.	EC	36 250 \$

**Plan d'action pour contrer les impacts sur les femmes en contexte de pandémie**  
**Étude des crédits – mise à jour au 31 mars 2021**

Actions	Respon- sables	Collabo- rations	Indicateurs de mise en œuvre (Ex : nombre de projets soutenus, nombre de personnes rejointes, etc.)	État de situation des grands livrables et des prochains travaux majeurs planifiés	Statut de l'action	Montant versé en 2020-2021
<b>d'administration en contexte de relance</b>			développés et diffusés et visibilité sur les médias - Nombre d'inscriptions dans la première année Nombre de femmes nouvellement sur des conseils d'administration ou des postes de direction grâce à l'outil. - Nombre d'organismes gouvernementaux sensibilisés	- Une première capsule promotionnelle a été lancée le 8 mars 2021. - Une nouvelle plateforme Web sur laquelle les femmes intéressées à siéger à un conseil d'administration ou à un autre type de poste décisionnel pourront créer un profil sur le site de <i>La Cuvée</i> sera en ligne en mars 2021. Il sera simple et gratuit de s'y inscrire. Ainsi, lorsqu'ils cherchent une personne pour pourvoir un poste, les recruteurs pourront aller consulter les CV disponibles et faire une sélection selon les critères recherchés. De cette façon, les gens chargés de recruter pourront avoir accès à de nouveaux cercles de talents. <i>La Cuvée</i> leur permettra ainsi d'élargir leurs horizons. - En février 2021, la ministre Isabelle Charest a écrit à 112 organismes gouvernementaux pour les inviter à entreprendre un processus d'évaluation des stratégies visant à assurer la parité dans leur organisation, et au besoin, à en instaurer de nouvelles.		
<b>Objectif 2 : Identifier les impacts différenciés selon les sexes et sensibiliser les ministères et organismes ainsi que le grand public en vue d'atténuer les conséquences de la pandémie sur les femmes</b>						
<b>2.1 Sensibiliser les ministères et organismes aux impacts qu'aura eus la crise sur les femmes et les inciter à avoir recours à l'analyse différenciée selon les sexes dans le déploiement des actions à mettre en œuvre pour faire face à la pandémie</b>	SCF	CSF	- Nombre de lettres envoyées - Nombre de personnes ayant reçu une formation	- En mai 2020, la ministre Charest envoyait des lettres personnalisées à chacun et chacune de ses 26 collègues du Conseil des ministres, afin de les informer des différents impacts de la pandémie que l'on voyait déjà se dessiner sur les femmes et pour les inviter à prendre en compte les impacts différenciés des actions à mettre en branle pour la reprise économique et sociale. - Dans le but de bonifier l'offre d'accompagnement offert aux MO, le SCF a octroyé un contrat de formation à une chargée de cours de l'Université Laval. Cette formation en ADS d'une durée de 14 heures est destinée aux employés et employées professionnelles	EC	22 500\$



**Plan d'action pour contrer les impacts sur les femmes en contexte de pandémie**  
**Étude des crédits – mise à jour au 31 mars 2021**

Actions	Respon- sables	Collabo- rations	Indicateurs de mise en œuvre (Ex : nombre de projets soutenus, nombre de personnes rejointes, etc.)	État de situation des grands livrables et des prochains travaux majeurs planifiés	Statut de l'action	Montant versé en 2020-2021
				<p>du SCF, afin de les outiller et d'augmenter leur sentiment de compétence dans l'accompagnement qu'ils pourraient avoir à offrir aux MO, selon les dossiers dont ils sont responsables. Le plan de formation été déposé à la mi-mars 2020. Les séances de formation débiteront à la mi-avril.</p> <p>Cette action a été bonifiée dans le cadre du budget du 25 mars 2021 : 1 M\$ sur 5 ans pour soutenir l'accompagnement des MO en matière d'ADS.</p>		
2.2 Étudier les impacts de la pandémie sur la santé des femmes et sur les inégalités, en vue de sensibiliser la population et les milieux décisionnels	SCF	MSSS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de Rapports publiés;</li> <li>-Nombres d'activités de communications;</li> <li>- Nombre de personnes touchées par les activités de communications.</li> </ul>	<p>Volet 1 : Une étude a été réalisée et publiée en décembre par l'Association pour la santé publique du Québec, portant sur les impacts de la pandémie sur la santé des femmes. Des activités de communication et de diffusion du rapport ont été menées, et plusieurs articles ou reportages ont été publiés sur le sujet.</p> <p>Volet 2 : Une étude sera publiée en 2021 par l'Observatoire québécois des inégalités.</p>	EC	50 000 \$
2.3 Documenter les impacts de la pandémie sur les femmes	CSF		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de publications du Portrait des Québécoises – Édition 2020 Femmes et économie</li> </ul>	<p>Le <i>Portrait des Québécoises</i>, publication phare du Conseil, recense depuis 2006 des données sur la situation des femmes et sur l'évolution des inégalités de genre. Le Conseil a publié en décembre 2020 sa première édition thématique dans le contexte de la pandémie « <a href="#">Femmes et économie</a> ». D'autres éditions thématiques sont en cours d'élaboration pour 2021.</p>	EC	-
2.4 Sensibiliser et informer le grand public aux droits et	CDPDJ	SCF	1 balado de 10 minutes réalisé et diffusé.	Le balado a été réalisé et mis en ligne le 18 septembre à l'occasion de la Journée internationale de l'égalité salariale. La scénarisation et le	C	-

**Plan d'action pour contrer les impacts sur les femmes en contexte de pandémie**  
**Étude des crédits – mise à jour au 31 mars 2021**

Actions	Respon- sables	Collabo- rations	Indicateurs de mise en œuvre (Ex : nombre de projets soutenus, nombre de personnes rejointes, etc.)	État de situation des grands livrables et des prochains travaux majeurs planifiés	Statut de l'action	Montant versé en 2020-2021
libertés reconnus aux femmes par la <i>Charte des droits et libertés de la personne</i>			7565 personnes rejointes via les réseaux sociaux.	contenu ont été élaborés par la CDPDJ et le SCF et la production du balado a été exécutée par la CDPDJ. Le balado a été diffusé sur le site internet de la Commission et sur la plateforme Soudcloud. Il a été promu via les réseaux sociaux Facebook et Twitter. Plus de 50 organisations et personnes ont repartagé à leur tour la publication.		
<b>Objectif 3 : Appuyer la conciliation famille-travail-études (CFTE) et favoriser un partage équitable des tâches familiales alourdies par la pandémie</b>						
3.1 Accompagner des entreprises de certains secteurs à prédominance masculine dans l'acquisition de bonnes pratiques en matière de CFTE et promouvoir la coparentalité	SCF	MFA, CCQ	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnes jointes par les outils de la campagne.</li> <li>- Nombre de documents produits par au moins 3 organisations nationales représentant les secteurs de services intégrant l'approche coparentale.</li> <li>- Nombre de visionnements de la vidéo sur l'approche coparentale.</li> <li>- Nombre de téléchargements des outils complémentaires à la vidéo.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une convention d'aide financière a été signée en janvier 2021 avec le Regroupement pour la valorisation de la paternité pour la mise en œuvre de l'action en 3 volets.</li> <li>- Le lancement du premier volet, soit une campagne de promotion de la coparentalité, sera fait le 30 mars 2021 lors de la Su-Père conférence.</li> <li>- Le projet a aussi pour objectif de promouvoir la coparentalité auprès des organismes en lien avec les familles par le développement d'outils de soutien à la pratique.</li> <li>- Le projet a finalement pour objectif d'identifier des stratégies gagnantes afin de favoriser la conciliation famille-travail-études dans les milieux à prédominance masculine et d'ainsi soutenir un meilleur partage des responsabilités familiales ainsi qu'une meilleure relance économique après le confinement pour le bénéfice des mères, des pères et des enfants.</li> </ul>	EC	219 213 \$

**Plan d'action pour contrer les impacts sur les femmes en contexte de pandémie**  
**Étude des crédits – mise à jour au 31 mars 2021**

Actions	Respon- sables	Collabo- rations	Indicateurs de mise en œuvre (Ex : nombre de projets soutenus, nombre de personnes rejointes, etc.)	État de situation des grands livrables et des prochains travaux majeurs planifiés	Statut de l'action	Montant versé en 2020-2021
<p><b>3.2 Sensibiliser et outiller les établissements d'enseignement supérieur pour faire évoluer les pratiques en matière de CFTE afin de faire face aux défis accentués par la pandémie</b></p>	MES	MFA	<p>Nombre de campagnes de promotion et de sensibilisation réalisées : 1 par année (total de 2 campagnes)</p> <p>Nombre d'établissements d'enseignement supérieur participants : 75 par année</p>	<p>État de situation 2020-2021</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Entente de service signée avec l'Université TÉLUQ : Mandat attribué à Diane-Gabrielle Tremblay titulaire de la Chaire de recherche sur les enjeux socio-organisationnels de l'économie du savoir. L'objectif de l'entente est de sensibiliser les établissements d'enseignement supérieur aux défis supplémentaires vécus par les parents étudiants, qui sont constitués en majorité de femmes et qui doivent suivre leur formation à distance ou en mode hybride en raison de la crise sanitaire, afin que les modalités d'enseignement retenues pour l'année scolaire 2020-2021 aient le moins d'effets néfastes possibles sur la persévérance et la réussite scolaires des étudiantes qui ont un ou des enfants à leur charge.</li> <li>Rencontre comité orientation (décembre 2020) Première rencontre du comité d'orientation afin de déterminer les besoins des communautés étudiantes (parties prenantes). Le comité est composé de représentantes et représentants des organismes suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fédération des cégeps;</li> <li>- Union étudiante du Québec;</li> <li>- Fédération étudiante collégiale du Québec;</li> <li>- Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente;</li> </ul> </li> </ol>	EC	25 000\$

**Plan d'action pour contrer les impacts sur les femmes en contexte de pandémie**  
**Étude des crédits – mise à jour au 31 mars 2021**

Actions	Respon- sables	Collabo- rations	Indicateurs de mise en œuvre (Ex : nombre de projets soutenus, nombre de personnes rejointes, etc.)	État de situation des grands livrables et des prochains travaux majeurs planifiés	Statut de l'action	Montant versé en 2020-2021
				<p align="center">- Ministère de la Famille.</p> <p>Les livrables identifiés pour 2021-2022 :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Un document synthèse de bonnes pratiques en matière de CFTE à l'enseignement supérieur, incluant des données sur les parents étudiants, et mettant en évidence les principales mesures et pratiques qui peuvent être offertes par les établissements et les enseignants;</li> <li>2. Un feuillet d'une page, fournissant une synthèse pour grande diffusion;</li> <li>3. Une production de capsules audio courtes destinées à une campagne de sensibilisation et communication;</li> </ol> <p>Un plan de communication d'une campagne sur les réseaux sociaux et dans les réseaux étudiants ciblant parents étudiants et chefs de famille afin de les inciter à s'informer des mesures de conciliation études-famille offertes dans leur établissement, et à sensibiliser les établissements et les enseignants à la réalité des parents étudiants, à remettre au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2022.</p>		
3.3 Diffuser des outils d'information et de sensibilisation concernant la CFTE adaptés à l'industrie de la construction et au contexte de la relance économique	MFA	CCQ	- Tenue d'au moins une rencontre de partage d'information avec les organisations représentatives de l'industrie de la construction;	<p>Suivant l'intérêt démontré à l'automne 2020 par les associations patronales et syndicales de l'industrie de la construction à l'égard de la CFTE, le MFA et la CCQ se sont associés, à l'automne 2020, au Réseau pour un Québec Famille et à l'Université du Québec à Montréal.</p> <p>Deux séances d'information prévues au printemps 2021 doivent permettre de partager aux associations les meilleures pratiques de CFTE, de même que les services disponibles pour accompagner les</p>	ÀV	-

**Plan d'action pour contrer les impacts sur les femmes en contexte de pandémie**  
**Étude des crédits – mise à jour au 31 mars 2021**

Actions	Respon- sables	Collabo- rations	Indicateurs de mise en œuvre (Ex : nombre de projets soutenus, nombre de personnes rejointes, etc.)	État de situation des grands livrables et des prochains travaux majeurs planifiés	Statut de l'action	Montant versé en 2020-2021
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'outils développés et diffusés (s'il y a lieu);</li> <li>- Nombre d'organisations rejointes.</li> </ul>	<p>employeurs. Ces séances permettront également de recueillir leurs besoins relatifs à la CFTE.</p> <p>À la suite de ces rencontres, le MFA et la CCQ identifieront les outils à développer en vue de répondre aux besoins exprimés par les associations.</p> <p>Le budget relatif à cette mesure a été entièrement reporté à 2021-2022 en raison de l'impossibilité d'organiser des séances d'information/consultation en pleine négociation des conventions collectives.</p>		
<b>3.4 Soutenir davantage d'employeurs dans la mise en place d'initiatives en faveur de la CFTE</b>	MFA	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de projets reçus au terme de l'appel de projets;</li> <li>- Le nombre de projets financés.</li> </ul>	<p>L'appel de projets mené dans le cadre du Programme de soutien financier en matière de conciliation famille-travail destiné aux milieux de travail s'est tenu du 11 août 2020 au 25 septembre 2020. Au total :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 283 projets ont été déposés, desquels 47 ont été retenus aux fins d'une subvention (au départ, 49 projets ont été retenus, mais deux désistements sont survenus);</li> <li>- les subventions totalisent 1 225 668 \$, dont 857 971 \$ ont été versés en 2020-2021.</li> </ul> <p>Puisque les projets retenus doivent se réaliser sur une période maximale de douze mois, un dernier versement de la subvention est prévu en 2021-2022.</p>	C	857 971 \$

**Plan d'action pour contrer les impacts sur les femmes en contexte de pandémie**  
**Étude des crédits – mise à jour au 31 mars 2021**

Actions	Respon- sables	Collabo- rations	Indicateurs de mise en œuvre (Ex : nombre de projets soutenus, nombre de personnes rejointes, etc.)	État de situation des grands livrables et des prochains travaux majeurs planifiés	Statut de l'action	Montant versé en 2020-2021
<b>Nouvelle action – Bonifier l'offre d'activités des haltes-garderies communautaires</b>	MFA		-	<p>Le Ministère a élaboré un nouveau programme d'aide visant à bonifier l'aide existante en matière d'activités de halte-garderies communautaires (HGC), et ce, jusqu'à concurrence d'un montant de 20 000 \$. Ce programme a une portée plus large que le programme actuel du Ministère. En effet, celui-ci permet à tous les organismes autonomes reconnus par un ministère ou un organisme du gouvernement du Québec, qui ont offert des activités de HGC au cours de l'année financière 2020-2021, de soumettre une demande. L'organisme doit s'engager à bonifier son offre d'activités de HGC au cours de la période comprise entre le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et le 31 mars 2022.</p> <p>Le nouveau programme est en approbation auprès des autorités. Si tout se déroule comme prévu, l'appel de projets devrait être lancé le vendredi 30 avril pour une durée de 4 semaines, soit jusqu'au 28 mai.</p>	EC	-
<b>Objectif 4 : Accroître le soutien aux femmes en contexte de vulnérabilité</b>						
<b>4.1 Briser l'isolement des femmes et agir sur la détresse psychologique vécue dans le contexte de la crise</b>	SCF	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de centres de femmes soutenus;</li> <li>- Nombre d'organismes nationaux soutenus.</li> <li>- Nombre d'intervenantes et femmes rejointes.</li> </ul>	<p><b>Volet 1 : Centres de femmes</b> Une aide financière a été offerte à 129 centres de femmes afin qu'ils mènent des actions pour briser l'isolement des femmes et agir sur leur détresse psychologique.</p> <p><b>Volet 2 : Organismes nationaux</b> Une aide financière a été offerte à 5 regroupements nationaux d'organismes venant en aide principalement aux femmes victimes de violence, afin de soutenir les travailleuses de leur réseau et les aider à s'adapter au contexte de pandémie. Un montant de 399 858\$ a été nécessaire pour ce volet.</p>	EC	<p><b>Volet 1 :</b> 3,16 M\$ dans le cadre de l'accord Canada-Québec</p> <p><b>Volet 2 :</b> 399 858 \$</p>

**Plan d'action pour contrer les impacts sur les femmes en contexte de pandémie**  
**Étude des crédits – mise à jour au 31 mars 2021**

Actions	Respon- sables	Collabo- rations	Indicateurs de mise en œuvre (Ex : nombre de projets soutenus, nombre de personnes rejointes, etc.)	État de situation des grands livrables et des prochains travaux majeurs planifiés	Statut de l'action	Montant versé en 2020-2021
				La prochaine étape est d'identifier et d'approcher d'autres organismes pour qu'ils soumettent au SCF des projets visant à atteindre l'objectif de l'action. Un montant de 1,1 M\$ est disponible en 2021-2022, grâce à une bonification du financement du Plan d'action obtenu dans le cadre du budget annoncé le 25 mars 2021.		
4.2 Adapter et élaborer des outils d'information et de sensibilisation liés aux réalités vécues par les personnes en situation de prostitution dans le contexte de la COVID-19	SCF et MTESS	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de formations de base créés ou adaptées.</li> <li>- Nombre de formations approfondies créés ou adaptées.</li> <li>- Nombre de fiche didactique créée.</li> <li>- Nombre de fiches diffusées.</li> </ul>	Le SCF a financé un projet de la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES) visant à mieux faire comprendre la réalité des personnes en situation de prostitution aux agent(e)s des directions régionales de Services Québec, à ceux des centres locaux d'emploi et à des partenaires régionaux en développement de l'employabilité appelés à accompagner celles-ci dans leur accès aux programmes et mesures de solidarité sociale et d'insertion en emploi	EC	49 929 \$
4.3 Soutenir les organismes offrant des services directs principalement aux femmes victimes d'actes criminels par le financement d'initiatives diverses, notamment celles utilisant les nouvelles technologies	MJQ	SCF	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de projets reçus et montant.</li> <li>- Nombre de projets recommandés au Ministre de la Justice</li> </ul>	<p>L'appel de projets extraordinaire a été lancé le 26 novembre 2020. Les organismes avaient jusqu'au 29 janvier 2021 pour déposer des projets. 104 projets ont été déposés.</p> <p>Le Comité de sélection a évalué les 104 projets et a recommandé 101 projets pour un montant total de 5M\$ soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 43 pour le volet 1 : Moderniser des équipements technologiques et des lieux</li> <li>- 30 pour le volet 2 : Le développement d'application et de plateforme numérique</li> </ul>	EC	5 M\$

**Plan d'action pour contrer les impacts sur les femmes en contexte de pandémie**  
**Étude des crédits – mise à jour au 31 mars 2021**

Actions	Respon- sables	Collabo- rations	Indicateurs de mise en œuvre (Ex : nombre de projets soutenus, nombre de personnes rejointes, etc.)	État de situation des grands livrables et des prochains travaux majeurs planifiés	Statut de l'action	Montant versé en 2020-2021
				- 28 pour le volet 3 : Le développement d'initiatives en matière de recherche, d'information, de sensibilisation et de formation au profit des personnes victimes en contexte pandémique.		
4.4 Expérimenter des pratiques d'accompagnement et des services adaptés à l'intention des femmes immigrées et racisées en contexte de COVID-19	MIFI	SCF	- Nombre d'outils adaptés proposés - Nombre de projets soutenus, s'il y a lieu	- Concertation entre les services du MIFI, ses partenaires et le réseau d'organismes œuvrant auprès des femmes immigrées et racisées victimes de violence afin de s'assurer que les services offerts par le MIFI et ses partenaires répondent aux besoins et, s'il y a lieu, proposer des ajustements; - Élaboration d'un outil d'inventaire des activités et services existants; - Début de l'inventaire pour un premier état de situation en date du 31 mars 2021, afin de colliger de ce qui se fait en la matière. <u>Prochains livrables</u> - Analyse de l'inventaire et ajustements, s'il y a lieu, à des partenariats existants pour que les besoins de femmes immigrées et racisées soient mieux pris en compte. - Conclure, selon les constats de l'inventaire et, s'il y a lieu, des partenariats <i>ad hoc</i> avec des organismes qui désirent tester des approches d'accompagnement ou autres services adaptés aux besoins des femmes immigrées et racisées.	EC	Non disponible (pourra être fourni ultérieurement)
4.5 Soutenir la (re)qualification de femmes ayant récemment immigré avec des enfants et se trouvant dans une situation de	MEQ	MTESS, MES, MSSS	- Nombre de demandes reçues - Nombre de mères qui ont reçu du soutien.	Concertation établie avec les centres de services scolaires pour le déploiement  Concertation établie avec le MTESS relative à l'information visant à soutenir le processus de (re)qualification (programmes disponibles)		-



**Plan d'action pour contrer les impacts sur les femmes en contexte de pandémie**  
**Étude des crédits – mise à jour au 31 mars 2021**

Actions	Respon- sables	Collabo- rations	Indicateurs de mise en œuvre (Ex : nombre de projets soutenus, nombre de personnes rejointes, etc.)	État de situation des grands livrables et des prochains travaux majeurs planifiés	Statut de l'action	Montant versé en 2020-2021
précarité relativement à la pandémie				Concertation établie avec le MSSS relative au soutien disponible (filet de sécurité) pour soutenir le processus de (re)qualification (connaissance des services soutien psychosocial, santé mentale).		
4.6 Faciliter la prise en charge des étudiantes fragilisées par la crise, par la promotion des services en santé mentale destinés à la communauté étudiante	MES	MSSS	Nombre de campagnes de promotion et de sensibilisation réalisées : 1 par année (total de 2 campagnes)  Nombre d'établissements d'enseignement supérieur participants : 75 par année	En février 2020, le MES a déployé une stratégie de médias sociaux visant à faire connaître les ressources d'aide disponibles pour les membres de la population étudiante et les inciter à utiliser ces services pour aller chercher l'aide dont elle a besoin.  Semaine du 1 <sup>er</sup> février 2021 : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. mise en ligne d'une bonification du contenu Web concernant l'aide et les ressources pour aller mieux en contexte de pandémie pour ajouter des ressources spécifiques à l'enseignement supérieur (Québec. ca/allermieux)</li> <li>2. Publications sponsorisées sur les médias sociaux (Facebook, Instagram)  <b>Exemples</b> : Instagram (publications en Story):            1 – Tu as de la difficulté à gérer la pression des études en ligne?            Trouve de l'aide.            Afficher plus            URL : Québec. ca/allermieux            2– Tu étouffes dans ta relation?            Trouve de l'aide.</li> </ol>	EC	-

**Plan d'action pour contrer les impacts sur les femmes en contexte de pandémie**  
**Étude des crédits – mise à jour au 31 mars 2021**

Actions	Respon- sables	Collabo- rations	Indicateurs de mise en œuvre (Ex : nombre de projets soutenus, nombre de personnes rejointes, etc.)	État de situation des grands livrables et des prochains travaux majeurs planifiés	Statut de l'action	Montant versé en 2020-2021
				<p>Afficher plus</p> <p>URL : Québec. ca/allermieux</p> <p>Livrables 2021-2022 :  Déploiement d'une campagne de communication ciblant la population étudiante, dont les jeunes femmes, offrant des messages légitimant les effets potentiels de la crise, dont les violences dans les relations intimes et amoureuses, et faisant la promotion de services psychosociaux accessibles dans leur établissement d'enseignement serait déployée, en collaboration avec les partenaires.</p>		
<b>4.7 Travailler à l'adaptation des mesures de confinement et de déconfinement aux besoins des personnes en situation de handicap, notamment pour les femmes handicapées</b>	MSSS	OPHQ	Diffusion et mise à jour des directives sur les mesures de confinement et de déconfinement dans les milieux de vie et de soins des personnes ayant une déficience physique, une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme.	<p>L'élaboration de directives de confinement et de déconfinement pour les milieux de vie et de soins du réseau de la santé et des services sociaux se fait en continu pour les personnes ayant une déficience physique, une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme.</p> <p>Ces directives ne couvrent pas tous les secteurs d'activités de la société.</p> <p>L'OPHQ de son côté assure le leadership d'un comité pour l'adaptation des communications.</p>	EC	-
<b>Objectif 5 : Valoriser le travail rémunéré et non rémunéré des femmes en contexte de pandémie</b>						
<b>5.1 Mettre en valeur la contribution essentielle</b>	CSF	-	- Nombre de productions regroupées sous quatre	En date du 31 mars 2021 – le grand dossier Femmes et pandémie comprend : - 20 analyses de fonds par l'équipe de recherche	EC	-

**Plan d'action pour contrer les impacts sur les femmes en contexte de pandémie**  
**Étude des crédits – mise à jour au 31 mars 2021**

Actions	Respon- sables	Collabo- rations	Indicateurs de mise en œuvre (Ex : nombre de projets soutenus, nombre de personnes rejointes, etc.)	État de situation des grands livrables et des prochains travaux majeurs planifiés	Statut de l'action	Montant versé en 2020-2021
des femmes en contexte de pandémie			thèmes : économie, famille, santé et société	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 18 articles journalistiques « Vues d'ailleurs » sur les incidences de la pandémie dans le monde, publiés aussi dans le magazine GF</li> <li>- 5 chroniques de la section « Regards sur la pandémie » du magazine GF – une série de réflexions et de regards de personnalités rassembleuses sur les questions de la pandémie.</li> </ul> <p>Le Conseil poursuivra ses productions en 2021 regroupées sous quatre thèmes : économie, famille, santé et société.</p>		
5.2 Analyser le phénomène de sous-valorisation des emplois à prédominance féminine et formuler des recommandations visant à mettre en place des actions permettant d'assurer une meilleure reconnaissance de la valeur de ces emplois d'un milieu à l'autre	SCF	MEQ, MES, MTESS, CNESST, CDPDJ, MRIF, MSSS et MFA	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet de recherche financé</li> <li>- Nombre et nature des recommandations</li> </ul>	<p>Appel de propositions lancé en février. 2 propositions reçues de la part de l'Université Laval. Les propositions sont en cours d'analyse par le comité de suivi de l'action (collaborateurs).</p> <p>Le comité s'est rencontré à 2 reprises pour élaborer l'appel de propositions. Une autre rencontre est prévue en avril afin de sélectionner la proposition à retenir.</p>	EC	-
<b>AUTRE</b>						
Mesure transférée au PAGDSPNI - Mettre en œuvre des actions culturellement adaptées en concertation avec les structures partenariales autochtones	SCF	SAA	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de projets reçus</li> <li>- Nombre de projets retenus et montant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appel de propositions lancé en décembre 2020. Le SCF a reçu 10 projets touchant les femmes autochtones.</li> <li>- L'équipe autochtone du SCF a évalué les 10 projets reçus et a recommandé 6 projets pour un montant total de \$414 509.</li> <li>- Les projets ont pour objectif : la bonification des actions et des activités en prévention de la violence familiale, briser l'isolement</li> </ul>	EC	414 509\$

**Plan d'action pour contrer les impacts sur les femmes en contexte de pandémie**  
**Étude des crédits – mise à jour au 31 mars 2021**

Actions	Respon- sables	Collabo- rations	Indicateurs de mise en œuvre (Ex : nombre de projets soutenus, nombre de personnes rejointes, etc.)	État de situation des grands livrables et des prochains travaux majeurs planifiés	Statut de l'action	Montant versé en 2020-2021
afin de contrer les impacts de la pandémie sur les femmes autochtones.				des femmes susceptibles de vivre de la violence, favoriser le bien-être et le ressourcement des femmes, des hommes, des aînés et des enfants par la pratique de la culture et de la spiritualité sur le territoire, offrir des activités et services destinés aux femmes, aux filles et aux familles en contexte de pandémie et répondre aux enjeux économiques et d'isolements vécus chez les femmes depuis le début de la pandémie.		
<b>TOTAL VERSÉ EN 2021-2021</b>						<b>13 018 220 \$</b>

<b>ÀV</b>	<b>À VENIR</b> : l'action sera réalisée dans la prochaine année du Plan d'action, mais sa mise en œuvre n'est pas débutée.
<b>EC</b>	<b>EN COURS</b> : l'action est en cours.
<b>C</b>	<b>COMPLÉTÉE</b> : l'action a été complétée.

			SCF	
			2020-2021	2021-2022
Responsable	Collaboration		Versés	À verser (engagés)
			Versés	Versés
<b>Objectif 1 : Favoriser l'autonomisation économique des femmes et leur participation aux mesures de relance économique</b>				
1.1 Appuyer les entreprises à propriété féminine dans l'adaptation de leur modèle d'affaires en contexte de crise sanitaire	SCF	MEI	1 254 600 \$	9 400 \$
<b>Femmessor</b>			1 254 600 \$	9 400 \$
1.4 Soutenir les entreprises pour permettre l'intensification de l'offre de climats de travail sains, inclusifs, durables et respectueux des droits dans l'industrie de la construction, particulièrement dans le contexte de la pandémie et de la relance	CCQ	SCF	500 000 \$	
<b>CCQ</b>			500 000 \$	
1.5 Développer une concertation nationale et régionale dans le but de renforcer les efforts soutenant la participation des femmes au marché du travail dans les secteurs visés par la relance économique, dont la construction	SCF, CCQ		978 390 \$	21 610 \$
<b>OSDMOF (13)</b>			783 900 \$	
<b>CIAFT</b>			194 490 \$	21 610 \$
1.7 Stimuler la participation des femmes aux conseils d'administration en contexte de relance	SCF		36 250 \$	15 000 \$
<b>La Cuvée Québec</b>			36 250 \$	15 000 \$
<b>Objectif 2 : Identifier les impacts différenciés selon les sexes et sensibiliser les ministères et organismes ainsi que le grand public en vue d'atténuer les conséquences de la pandémie sur les femmes</b>				
2.1 Sensibiliser les ministères et organismes aux impacts qu'aura eus la crise sur les femmes et les inciter à avoir recours à l'analyse différenciée selon les sexes dans le déploiement des actions à mettre en œuvre pour faire face à la pandémie	SCF	CSF	22 500 \$	2 500 \$
<b>Amélie Keyser-Verreault Formation ADS</b>			22 500 \$	2 500 \$
2.2 Étudier les impacts de la pandémie sur la santé des femmes et sur les inégalités, en vue de sensibiliser la population et les milieux décisionnels	SCF	MSSS	50 000 \$	
<b>ASPQ</b>			25 000 \$	
<b>OIQ</b>			25 000 \$	
<b>Objectif 3 : Appuyer la conciliation famille-travail-études (CFTE) et favoriser un partage équitable des tâches familiales alourdies par la pandémie</b>				
3.1 Accompagner des entreprises de certains secteurs à prédominance masculine dans l'acquisition de bonnes pratiques en matière de CFTE et promouvoir la coparentalité	SCF	MFA, CCQ	219 213 \$	24 357 \$
<b>RVP</b>			219 213 \$	24 357 \$
3.2 Sensibiliser et outiller les établissements d'enseignement supérieur pour faire évoluer les pratiques en matière de CFTE afin de faire face aux défis accentués par la pandémie	MES	MFA, SCF	20 000 \$	

			SCF		
			2020-2021	2021-2022	
	Responsable	Collaboration	Versés	À verser (engagés)	Versés
<b>Objectif 4 : Accroître le soutien aux femmes en contexte de vulnérabilité</b>					
4.1 Briser l'isolement des femmes et agir sur la détresse psychologique vécue dans le contexte de la crise	SCF	-	3 164 456 \$		
L'R des centres de femmes			80 000 \$		
Alliance MH			79 914 \$		
Fédération MH			79 960 \$		
Regroupement maisons femmes victimes VC			80 000 \$		
RQCALACS			79 984 \$		
Aides fédérales centre de femmes			2 764 598 \$		
4.2 Adapter et élaborer des outils d'information et de sensibilisation liés aux réalités vécues par les personnes en situation de prostitution dans le contexte de la COVID-19	SCF et MTESS - secteur solidarité sociale et assurance parentale	-	49 929 \$		
Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLÉS)			49 929 \$		
4.6 Faciliter la prise en charge des étudiantes fragilisées par la crise, par la promotion des services en santé mentale destinés à la communauté étudiante	MES	MSSS, SCF	30 000 \$		
<b>Objectif 5 : Valoriser le travail rémunéré et non rémunéré des femmes en contexte de pandémie</b>					
5.2. Analyser le phénomène de sous-valorisation des emplois à prédominance féminine et formuler des recommandations visant à mettre en place des actions permettant d'assurer une meilleure reconnaissance de la valeur de ces emplois d'un milieu à l'autre	SCF	MEQ, MES, MTESS - secteur Travail, CNESST, CDPDJ, MSSS et MFA		- \$	
Entente UL (entente de service)					
<b>AUTRES</b>					
Mesure transférée au PAGDSPNI - Mettre en œuvre des actions culturellement adaptées en concertation avec les structures partenariales autochtones afin de contrer les impacts de la pandémie sur les femmes autochtones.	SCF	SAA	414 509 \$		
Association des femmes crie du Eeyou Istchee			75 000 \$		
Conseil de la Nation Innu de Matimekush-Lac John			74 400 \$		
Conseil des Abénakis de Wôlinak			52 403 \$		
Conseil des Anicinapek de Kitcisakik			75 000 \$		
Conseil des Innus de Pakua Shipi			74 144 \$		
Pekuakamiulnuatsh Takuhikan			63 562 \$		
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>6 739 847 \$</b>	<b>72 867 \$</b>	<b>- \$</b>

chapitre A-2.1

**LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

**14.** Un organisme public ne peut refuser l'accès à un document pour le seul motif que ce document comporte certains renseignements qu'il doit ou peut refuser de communiquer en vertu de la présente loi.

Si une demande porte sur un document comportant de tels renseignements, l'organisme public peut en refuser l'accès si ces renseignements en forment la substance. Dans les autres cas, l'organisme public doit donner accès au document demandé après en avoir extrait uniquement les renseignements auxquels l'accès n'est pas autorisé.

1982, c. 30, a. 14.

**33.** Ne peuvent être communiqués avant l'expiration d'un délai de 25 ans de leur date:

1° les communications du Conseil exécutif à l'un ou à plusieurs de ses membres, au Conseil du trésor ou à un comité ministériel, à moins que le Conseil exécutif n'en décide autrement;

2° les communications d'un ou de plusieurs membres du Conseil exécutif à un ou à plusieurs autres membres de ce conseil, au Conseil exécutif lui-même, au Conseil du trésor ou à un comité ministériel, à moins que l'auteur ou, le cas échéant, les auteurs n'en décident autrement;

3° les recommandations du Conseil du trésor ou d'un comité ministériel au Conseil exécutif, à moins que l'auteur ou le destinataire n'en décide autrement;

4° les recommandations d'un ou de plusieurs membres du Conseil exécutif au Conseil exécutif, au Conseil du trésor ou à un comité ministériel, à moins que l'auteur ou, le cas échéant, les auteurs, ou encore le destinataire, n'en décident autrement;

5° les analyses, avis et recommandations préparés au sein du ministère du Conseil exécutif ou du secrétariat du Conseil du trésor, ou au sein d'un autre organisme public dans la mesure où ils sont communiqués au ministère du Conseil exécutif, et portant sur une recommandation ou une demande faite par un ou plusieurs ministres, un comité ministériel ou un organisme public, ou sur un document visé à l'article 36;

6° les mémoires ou les comptes rendus des délibérations du Conseil exécutif ou d'un comité ministériel;

7° une liste de titres de documents comportant des recommandations au Conseil exécutif ou au Conseil du trésor;

8° l'ordre du jour d'une réunion du Conseil exécutif, du Conseil du trésor ou d'un comité ministériel.

Le premier alinéa s'applique, compte tenu des adaptations nécessaires, aux mémoires des délibérations du comité exécutif d'un organisme municipal, aux recommandations qui lui sont faites par ses membres ainsi qu'aux communications entre ses membres.

1982, c. 30, a. 33; 2006, c. 22, a. 20; 2018, c. 3, a. 1.

## Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

### Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	500, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).